

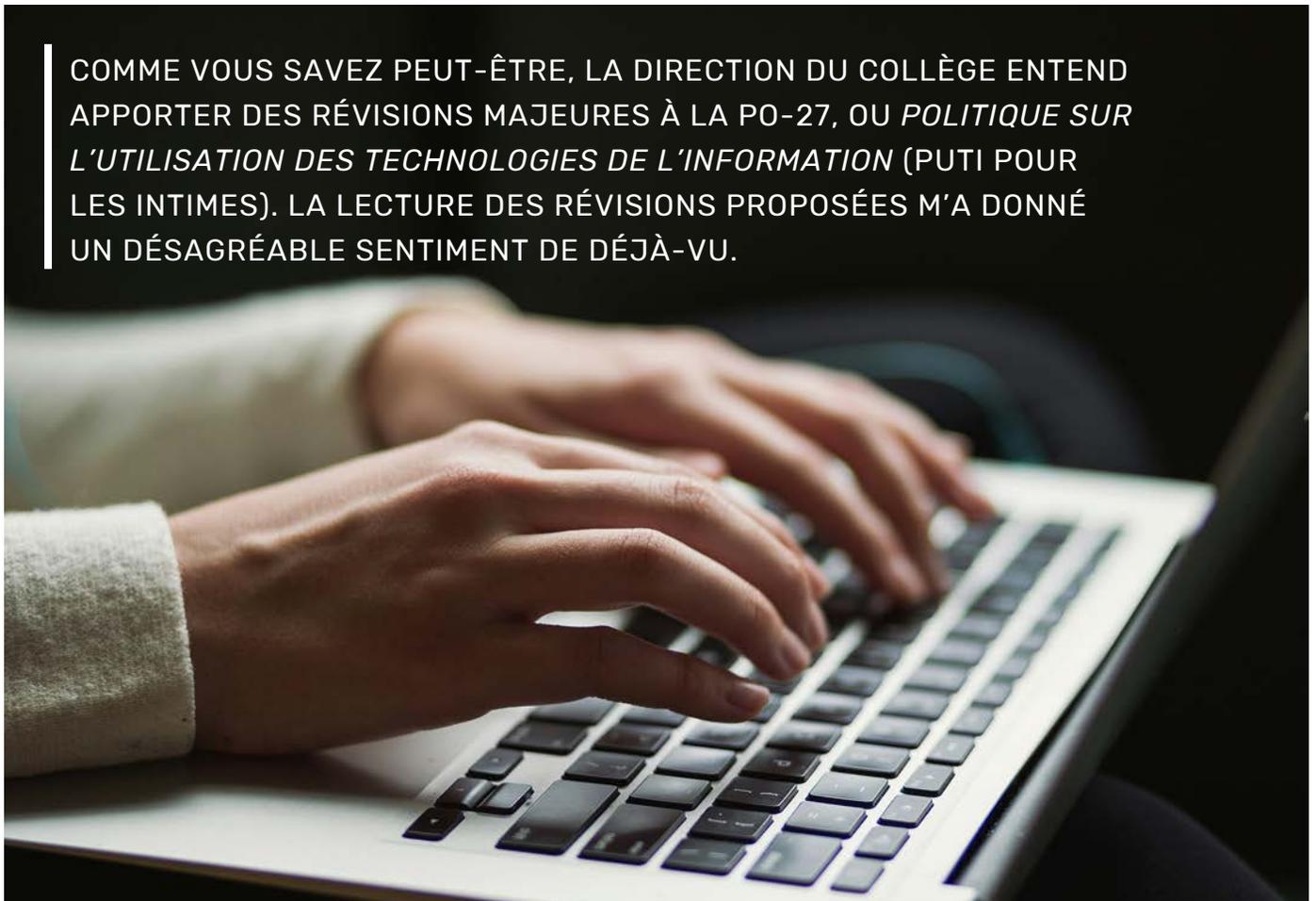
- 5 **Gestion des programmes:** Pourquoi une révision partielle de la PCGP
- 8 **Enseignement supérieur:** L'IA à la TÉLUQ: une atteinte directe à la profession enseignante
- 11 **Solidarité:** Des nouvelles du comité des dons spéciaux
- 12 **Solidarité:** Notre appui aux luttes se poursuit

**RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

# Le naturel sécuritaire revient au galop

Par PHILIPPE DE GROUSBOIS  
*Enseignant en sciences sociales (sociologie)*

COMME VOUS SAVEZ PEUT-ÊTRE, LA DIRECTION DU COLLÈGE ENTEND APPORTER DES RÉVISIONS MAJEURES À LA PO-27, OU *POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION* (PUTI POUR LES INTIMES). LA LECTURE DES RÉVISIONS PROPOSÉES M'A DONNÉ UN DÉSAGRÉABLE SENTIMENT DE DÉJÀ-VU.



C'est qu'il y a 10 ans, nous avons dû faire face aux mêmes éléments problématiques. Les démarches de la Direction des technologies de l'information (DTI) en vue de l'adoption d'une première PUTI avaient été dénoncées unanimement par l'assemblée du SPECA en mai 2013<sup>1</sup>. Nous nous inquiétions notamment pour « la limitation de notre liberté d'opinion et d'action politique », pour notre « attente légitime de vie privée au travail », pour le « pouvoir indu » conféré à la DTI, avec des sanctions au « caractère ambigu et/ou excessif ». Nous dénoncions que le projet de PUTI d'alors insistait sur les « comportements proscrits » plutôt que sur les « bénéfices de l'utilisation des TI dans l'enseignement ».

Il aura fallu mobiliser deux équipes successives de profs (d'abord, Éric Athlan, Vincent Bibeau et Jean-François Dorval; ensuite, Josée Déziel, Laurence Daigneault Desrosiers et moi-même) et de nombreuses rencontres de négociation avec la Direction pour parvenir à l'adoption d'une PUTI correspondant minimalement aux besoins et aux pratiques ayant cours dans une institution d'enseignement supérieur.

PENDANT QUE  
D'UN CÔTÉ, ON ÉLARGIT  
LA PORTÉE DE LA  
POLITIQUE, DE L'AUTRE,  
ON RESTREINT  
CONSIDÉRABLEMENT  
LES UTILISATIONS  
POSSIBLES POUR  
LE PERSONNEL.

### Une portée élargie, des utilisations restreintes

Or, lorsqu'on lit le nouveau projet de PUTI, il semble que la DTI veut jeter tout ce travail à la poubelle. À deux reprises (**préambule et article 5.05**), les références à la liberté académique et à la liberté d'expression sont supprimées. Doit-on comprendre que ces valeurs ne sont plus importantes pour notre Collège? À l'**article 1**, la définition d'« actif informationnel » est considérablement élargie (incluant des documents détenus par le Collège, des prestataires de services ou des tiers, ainsi que des documents analogiques, ce qui inclut le papier). Or, on affirme plus loin que « les actifs informationnels en général » sont « la propriété du Collège » (**article 5.05**). Cela inclut-il nos notes de cours, des diaporamas, des capsules vidéos?

Pendant que d'un côté, on élargit la portée de la politique, de l'autre, on restreint considérablement les utilisations possibles pour le personnel. L'**article 7.04.4** vient proscrire purement et simplement l'usage personnel du courriel du Collège. Les utilisations personnelles du matériel informatique du Collège, même à la maison et en dehors des heures de travail, pourraient devoir respecter la Politique (**article 5.02**). La mention d'« usage aux fins de leur vie privée » est remplacée par « une utilisation personnelle raisonnable » (**article 5.04**). On interdit tout téléchargement de logiciel, de musique ou de film qui n'est pas en lien avec les activités du Collège, à moins d'avoir une autorisation de la DTI (**article 6.01.3**). Qui va évaluer ce lien? Dans le **même article**, on dit même que « l'utilisation d'équipement personnel et des logiciels qui y sont installés ne doit pas contrevenir à la présente politique ». Doit-on comprendre qu'une personne ne peut pas écouter de musique sur son propre téléphone en étant au Collège?

### Plus de surveillance, moins de transparence

Un autre ensemble de préoccupations émerge à la lecture du document, à savoir une nette augmentation des capacités de surveillance du personnel, bénéficiant à la fois à la DTI et aux cadres en général. À l'**article 5.05**, on ajoute que « l'utilisateur consent à ce que tous les actifs informationnels mis à sa disposition soient gérés par les différents outils de sécurité du Collège,

1. Voir encadré en page 4.

dont l'intelligence artificielle qui analyse le contenu de fichier». Que ce soit une IA n'y change strictement rien: l'intelligence artificielle est toujours utilisée par des êtres humains. En clair, on parle donc de consentir à ce que le contenu de nos ordinateurs soit scanné, on ne sait trop par quoi ni à quelles fins. Dans le même article, on a recours à des termes extrêmement vagues, comme il y a 10 ans: on parle de la mise en place de «mesures proactives, de méthodes de détection d'usage abusif ou inapproprié des actifs informationnels». Qu'est-ce qu'une mesure proactive? De quel usage abusif ou inapproprié est-il question? Plus loin, on ajoute que la DTI n'a pas besoin d'obtenir le consentement d'une personne pour prendre le contrôle de son ordinateur «si c'est pour répondre à un incident de sécurité», un autre terme qui n'est pas défini (**article 6.02.3**). Aussi, on spécifie que «toute information contenue dans une boîte courriel peut être transmise à un supérieur immédiat» (**article 7.04.4**), avec un délai de 48 heures accordé à l'utilisateur. Au moment d'écrire ces lignes, j'ai 4409 courriels dans la boîte de réception de mon courriel du Collège. Imaginez le beau 48 heures que je devrais passer...

Ces nouvelles prérogatives sont d'autant plus inquiétantes que la PUTI projetée ne prévoit aucune mesure préventive permettant d'assurer que les vastes pouvoirs donnés à la DTI ne soient pas utilisés de façon abusive, ni aucun mécanisme de reddition de comptes permettant de suivre l'usage qu'en ferait la DTI ou la Direction. Au contraire, tout indique plutôt qu'on cherche à réduire ces possibilités de contrôle. Dans le préambule, le Collège ne s'engage plus à «accompagner les étudiants et le personnel avec souplesse» dans leur usage des TI (d'ailleurs, à l'**article 6.01.3**, cliquer sur un lien malveillant devient un manquement à la politique). Aussi, on retire l'**article 6.04** qui mettait en place un Comité des TI regroupant des représentant·es des différents acteurs du Collège. À ma connaissance, ce comité n'a jamais été formé, pourtant il apparaît plus que jamais nécessaire dans ce nouveau contexte.

### Le réflexe sécuritaire et ses écueils

De fait, il faut reconnaître que l'utilisation des technologies de l'information en milieu de travail et en milieu d'enseignement est en évolution constante. En ce sens, il pourrait être pertinent de revoir la PUTI actuelle, notamment suite à l'adoption d'une loi sur la protection des renseignements personnels et suite à certains épisodes très préoccupants survenus dans des institutions publiques et privées, notamment des cégeps<sup>2</sup>. Par ailleurs, d'autres changements sont survenus dans la dernière décennie: notre liberté académique a été reconnue dans notre convention collective de 2020, le Collège et le SPECA ont signé une lettre d'entente sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant en 2017, et le Collège a adopté une politique sur la sécurité de l'information (PO-33) en 2018. Mais ces derniers points ne semblent pas avoir été pris en considération.

Tout indique qu'à nouveau, la Direction des technologies de l'information agit comme si elle était une force policière ou une agence de renseignement plutôt qu'un service accompagnant des personnels dans leur mission,



Photo: Thomas Lefebvre sur Unsplash

EN CLAIR, ON PARLE  
DONC DE CONSENTIR  
À CE QUE LE CONTENU  
DE NOS ORDINATEURS  
SOIT SCANNÉ, ON NE  
SAIT TROP PAR QUOI  
NI À QUELLES FIN.

2. Voir deux articles d'Hugo Joncas publiés dans *La Presse*:

«Cyberattaque au Collège Montmorency. Une foule de données sensibles sur le dark web», (8 septembre 2022)

<https://www.lapresse.ca/actualites/2022-09-08/cyberattaque-au-college-montmorency/une-foule-de-donnees-sensibles-sur-le-dark-web.php>

et «Fuite de données du Collège Montmorency. La Commission d'accès à l'information n'a pas été informée» (9 septembre 2022)

<https://www.lapresse.ca/actualites/2022-09-09/fuite-de-donnees-du-college-montmorency/la-commission-d-acces-a-l-information-n-a-pas-ete-informee.php>

à savoir enseigner à de jeunes adultes dans un environnement ouvert et bienveillant. La sécurité des communications et des renseignements personnels est uniquement envisagée dans la perspective de protéger l'institution plutôt que pour bénéficier aux personnes qui la font vivre au quotidien.

Il est normal que dans une perspective de sécurité informatique, on cherche à compartimenter les activités pour limiter d'éventuels dégâts. Mais il est illusoire de penser qu'on peut séparer nos vies personnelles et professionnelles dans des silos étanches. Pour préparer des cours, organiser des conférences ou des sorties, pour s'organiser syndicalement, pour s'épauler et cultiver les liens entre collègues, nous avons besoin d'un milieu de travail qui nous permet de communiquer, d'échanger et de s'informer dans le respect de notre autonomie et d'un minimum de vie privée.

De même, la collégialité et la transparence sont toujours préférables à la surveillance et à la répression pour faire face à des problèmes collectifs. Bizarrement, ce qui régule l'espace numérique est souvent perçu avec plus d'indifférence que ce qui se passe dans l'espace physique. Accepterions-nous qu'une politique permette que nos bureaux soient fouillés sans notre consentement et en notre absence, en raison de n'importe quel « incident de sécurité » ? C'est pourtant de l'équivalent numérique de cela dont il est question ici. La Direction célèbre souvent le climat de collaboration qui règne au Collège, mais ne semble pas réaliser à quel point ce projet de politique est agressif à l'endroit de son personnel.

Il est navrant de constater qu'il est encore nécessaire d'éclairer notre Direction sur des éléments aussi fondamentaux. En attendant la réalisation de mon rêve autogestionnaire d'une Direction élue par les membres du personnel et les étudiant·es, je nous invite à nous mobiliser et à nous faire entendre! ■

## RÉSOLUTION UNANIME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPECA

15 MAI 2013

*Considérant que le projet de politique soumis à la consultation est inacceptable, notamment pour les raisons suivantes:*

- *la limitation possible de notre liberté d'opinion et d'action politique, pourtant établie à l'article 2-3.00 de la convention collective et garantie par la Charte des droits et libertés de la personne;*
- *l'attente légitime de vie privée au travail;*
- *l'insistance sur les comportements proscrits plutôt que sur les bénéfices de l'utilisation des TI dans l'enseignement;*
- *la non-reconnaissance de l'expertise des enseignants et des départements en matière de contenus et d'outils pédagogiques;*
- *son manque de clarté;*
- *le pouvoir indu qui y est conféré au Directeur des technologies de l'information;*
- *le caractère ambigu et/ou excessif des sanctions prévues;*
- *la subordination du pédagogique au juridique;*

*Considérant les contenus déjà couverts par les conventions collectives, les lois, les politiques et règlements institutionnels existants;*

### Il est proposé:

Que l'assemblée mandate ses représentants au Conseil exécutif, à la Commission des études et au Comité des relations du travail pour qu'ils s'opposent fermement au projet de PUTI et exigent du Collège qu'il le retire ou qu'il entreprenne de le réformer en profondeur;

Que l'assemblée générale mandate ses représentants au Conseil d'administration pour que, dans l'éventualité où le Collège décide de maintenir son projet, ils défendent la position du SPECA au Conseil d'administration en lui recommandant d'en rejeter l'adoption.



## GESTION DES PROGRAMMES

# Pourquoi une révision partielle de la PCGP

Par BIBIANE CHARLAND

Enseignante en médecine nucléaire et conseillère au SPECA

Membre du comité de mise en œuvre de la PCGP à la Commission des études

L'assemblée générale du 11 avril sera l'occasion de discuter ensemble des éléments du projet de révision de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP) dans le cadre de la consultation en cours. Ce sera également le moment de mandater vos représentantes et représentants du comité de mise en œuvre de la PCGP pour corriger le tir sur certains aspects, au besoin.

Adoptée par le Conseil d'administration le 17 avril 2019, l'actuelle PCGP a remplacé la *Politique de gestion des programmes* (PGP) qui était en vigueur depuis le 17 décembre 2010. À l'automne 2022, la Commission des études<sup>3</sup> (CÉ) a mandaté le comité de mise en œuvre de la PCGP pour effectuer une révision partielle de la politique. Cet exercice de révision a été décidé à la lumière de travaux de la Table de concertation de la formation générale (TCFG), de travaux de deux comités de règlement de différends mis en place par la CÉ dans le cadre d'actualisations de programmes, ainsi que de travaux de consultation sur le *Guide d'application de la PCGP*. Trois mandats ont ainsi été donnés au comité de mise en œuvre de la PCGP par la Commission des études afin de clarifier, notamment, les éléments suivants :

- La détermination du statut des disciplines dans le cadre d'une actualisation ou d'une élaboration de programme;
- Le cadre définissant le cycle de gestion de la formation générale;
- L'article 7.04 portant sur la phase d'actualisation ou d'élaboration des programmes de DEC.

La PCGP doit refléter une vision partagée de la gestion des programmes. Il importe d'exprimer vos avis et d'émettre vos suggestions dans le cadre de ces travaux de révision partielle.

Pour répondre aux trois mandats de clarification donnés au comité par la Commission des études, le comité suggère des modifications et ajouts qui se veulent en cohérence avec l'ensemble de la politique. Cette révision partielle a pour but d'ajuster les éléments nommés précédemment, considérant qu'une autoévaluation de l'application de la PCGP, comme le prescrit l'article 9.00 de la politique<sup>4</sup>, sera effectuée à un moment ultérieur.

## ÉTAPES DE LA RÉVISION PARTIELLE DE LA PCGP

Entre janvier et décembre 2023, le comité de mise en œuvre de la PCGP a procédé à la rédaction du projet de révision et celui-ci fut adopté par la Commission des études le 12 mars 2024. La période de consultation de la communauté a débuté le 14 mars et se terminera par une plénière qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024. Par la suite, le comité procèdera à l'ajustement du projet de révision avec l'intention de présenter le projet final à la Commission des études pour recommandation au Conseil d'administration à la session d'automne 2024. L'entrée en vigueur de la politique révisée est envisagée pour janvier 2025, avant le début de la session d'hiver.

Avant d'être adoptés à la CÉ, puis au Conseil d'administration, les projets de modification des politiques pédagogiques sont présentés en assemblée générale. Lors de celle-ci, il est possible pour les

3. «Le mandat général de la Commission des études est de conseiller ou de faire des recommandations au Conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le Collège, l'évaluation des apprentissages et les procédures de sanction des études. Dans l'exercice de [ces] fonctions, la Commission des études doit notamment donner au Conseil d'administration son avis sur les projets de politiques institutionnelles de gestion des programmes d'études, y compris leur évaluation.» (R-17 Règlement relatif à la Commission des études, 20 juin 2013.)

4. PO-05 *Politique du cycle de gestion des programmes*, 19 avril 2019.

membres de donner des orientations aux enseignantes et enseignants du comité pour la suite des travaux. Par la suite, l'assemblée générale recommande l'adoption de la politique, qui poursuivra alors son cheminement à travers les instances du Collège.

Il est à noter qu'après les travaux de révision de la PCGP, le comité reprendra ses travaux sur le *Guide d'application de la PCGP* qui est un document d'accompagnement où il est possible d'illustrer l'application de la politique par des exemples et des schémas. Voilà pourquoi on retrouve dans la colonne de droite du document de consultation des renvois au guide; il s'agit de rappels au comité du fait que certaines notions d'explication supplémentaires y trouveraient leur place. La consultation est un bon moment pour que la communauté du Collège communique ses commentaires au comité quant à ces renvois au guide d'application.

Le présent article a comme but de présenter les faits saillants du projet de révision en lien avec les mandats donnés par la CÉ; il n'a pas la prétention de présenter chacune des modifications de façon exhaustive.

## FAITS SAILLANTS

### La détermination du statut des disciplines dans le cadre d'une actualisation ou d'une élaboration de programme.

- À l'article 2.00, dans la définition de « département maître d'œuvre », un ajout vient préciser comment est déterminé le statut d'une discipline, à savoir si elle sera contributive ou maître d'œuvre.

### L'intégration du cadre définissant le cycle de gestion de la formation générale.

- L'article 8.00, intitulé « Cycle de gestion des cours de la formation générale au sein des programmes », a été ajouté à la politique.
- À l'article 5.00, traitant des dispositions générales, le libellé concernant la formation générale dans le champ d'application de la politique est précisé par un ajout qui tient compte du nouvel article 8.00.

Ces ajouts à la politique visent à y intégrer le cycle de gestion propre à la formation générale et se veulent une représentation de ce que les disciplines de la formation générale accomplissent déjà. La Table de concertation de la formation générale (TCFG) a été consultée pour la rédaction de cet article.

### La clarification de l'article 7.04 portant sur la phase d'actualisation ou d'élaboration des programmes de DEC.

Par le biais de ce mandat octroyé au comité, la Commission des études vise à rendre les processus d'actualisation et d'élaboration plus clairs et plus transparents. L'objectif du comité n'est donc pas de modifier de manière substantielle cet article, mais plutôt de s'assurer que ce qui s'y trouve déjà soit suffisamment clair pour que les processus s'appliquent avec davantage de transparence à toutes les étapes de l'actualisation.

Dès le début des travaux portant sur l'article 7.04, le comité s'est rendu compte que, dans un souci de cohérence, des modifications devaient être apportées à certains articles des sections 2.00 et 6.00.

#### PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À L'ARTICLE 2.00 – DÉFINITIONS

- L'ajout de trois définitions est proposé: celle de « discipline » au sens large, celle de « jours ouvrables », ainsi que celle de « vision de programme ».
- Une modification à la définition d'« actualisation » est proposée afin d'englober l'ensemble des modifications possibles apportées par le Ministère à un programme de DEC.

#### PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6.00 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Principalement, il s'agit de préciser les trois étapes liées au projet de programme qui sont: la sélection des projets de contribution, le projet de programme-grille et le projet de programme-descriptifs.
- Dans un processus de résolution de différend, ajout de l'approbation de l'argumentaire par le département maître d'œuvre ou la discipline. Cet ajout vise à favoriser la transparence du processus.
- Un article a été ajouté afin d'énoncer les rôles et les responsabilités du comité de règlement de différends, qui est formé au besoin par la Commission des études. L'ajout de cet article est effectué en réponse à des commentaires formulés par des personnes ayant participé à ce comité, qui auraient souhaité pouvoir se référer à un libellé consensuel des rôles et responsabilités. Cet ajout vise à inscrire à la politique les rôles et responsabilités qui ont déjà cours dans le cadre des activités de la Commission des études.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À L'ARTICLE 7.00 –  
CYCLE DE GESTION DES PROGRAMMES DE DEC

Plus particulièrement, propositions de modifications à l'article 7.04 — Phase d'élaboration ou d'actualisation du programme de DEC.

- Tout d'abord, un intertitre superflu a été éliminé, ce qui contribue à raccourcir les numéros des articles de la section 7.04 en permettant le retrait d'un chiffre de chacun de ces numéros.
- Des modifications ont été suggérées dans quelques articles afin de baliser les délais de soumission des documents ou les communications nécessaires au cours de la phase d'actualisation ou d'élaboration de programme, dans une optique de transparence et de clarté du processus.
- Un ajout a été fait pour préciser que le comité de base présente le processus d'actualisation (notamment le calendrier des travaux) lors de la rencontre d'appropriation du comité élargi.
- En vue de l'élaboration du projet de programme-grille en cas d'actualisation, ajout de la précision que les disciplines qui souhaitent maintenir leur contribution dans un programme devraient communiquer leur intention par écrit au département maître d'œuvre, avant de proposer et justifier leur projet de contribution à la formation spécifique du programme. Le comité croit que ce projet de contribution pourrait être majoritairement basé sur la contribution actuelle, inchangée si tel est le souhait de la discipline contributive, ou intégrant les modifications qu'elle propose.
- Ajout de la vision du programme comme élément à tenir en compte dans la sélection des projets de contribution par le comité de base. Celle-ci s'ajoute aux deux autres éléments qui sont actuellement cités dans la politique, soit: la pertinence et l'expertise disciplinaire au regard des compétences du devis ministériel et de leurs éléments, d'une part, et les besoins de formation de la population étudiante, d'autre part. Par ailleurs, une autre modification est proposée par le comité en lien avec ces éléments: l'expression «au regard des compétences du devis ministériel et de leurs éléments» deviendrait «au regard de l'atteinte partielle ou complète des compétences du devis ministériel».
- Précision à l'effet que la Direction des études transmet la simulation de grille de cours au CTT pour analyse et au comité de base, ce qui voudrait dire que le comité de base pourrait recevoir la simulation de grille avant que le CTT en ait terminé l'analyse.

### Écriture inclusive

À la faveur de cette révision, le comité a adapté le texte de la politique en suivant les recommandations du [guide de rédaction inclusive à l'usage des membres du personnel du Collège](#) produit par le Service des communications du Collège. Ce choix a été fait dans un souci d'uniformisation avec d'autres politiques et règlements qui sont en cours de révision. La même explication s'applique au choix de conserver l'abréviation CÉ pour parler de la Commission des études malgré les recommandations de l'Office québécois de la langue française. ■

### EN VUE DE L'AG

Pour vous rappeler (ou pour connaître) les principaux enjeux qui avaient fait l'objet de discussions en AG avant l'adoption de la PCGP en vigueur, en 2019, lisez l'article «Enfin, la fin pour la PGP?», *SPECA-Hebdo*, vol. 39, n° 3, mars 2019, p. 1-5. [https://speca.info/wp-content/uploads/2021/09/SPECA-HEBDO\\_VOL-39-NO-3.pdf](https://speca.info/wp-content/uploads/2021/09/SPECA-HEBDO_VOL-39-NO-3.pdf)

**Jeudi 11 avril à 14h15**

Cafétéria du bloc G

**AG**

Élection – **VÉRIFICATION**  
des **ÉTATS FINANCIERS**

Révision de la *Politique*  
sur l'utilisation  
des **TECHNOLOGIES**  
de **L'INFORMATION**

Révision de la *Politique*  
du cycle de **GESTION**  
des **PROGRAMMES**

**Arrivez tôt pour profiter  
des petites bouchées!**

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# L'IA à la TÉLUQ: une atteinte directe à la profession enseignante

Par le COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ DE LA FNEEQ

Chronique 99, 26 février 2024

**Encore une fois, la TÉLUQ est à l'avant-garde du déploiement d'innovations technopédagogiques visant un enseignement sans personnel enseignant. Un projet pilote est en cours offrant une aide pédagogique à partir d'un robot conversationnel alimenté à même les pratiques des personnes tutrices, que ces robots pourraient éventuellement remplacer. La lutte que mène le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université (STTTU-FNEEQ-CSN) contre la spoliation de leur travail nous concerne toutes dans la mesure où il s'agit de la première ligne dans la lutte contre la déshumanisation de l'enseignement.**

Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, le comité école et société de la FNEEQ publiait une chronique sur un nouveau modèle d'école « Pas de cours! Pas de profs! Pas de notes! » ([chronique 89](#)). La dystopie en éducation était à nos portes. Or, si on se fie à la TÉLUQ, voilà qu'on utilise l'IA pour remettre encore plus en question le rôle pourtant fondamental des enseignant·es dans ce rapport à la fois humain et collectif essentiel en éducation.

Depuis plusieurs années, la FNEEQ-CSN développe une réflexion critique sur le recours aux technologies numériques au sein du système de l'éducation selon une approche ni technophobe, ni technophile, mais « techno-critique ». La mise en œuvre de ChatGPT3 à l'automne 2022 a propulsé cette réflexion au premier plan dans les instances de la FNEEQ et dans le monde de l'éducation de manière générale.

L'analyse faite par le comité école et société de la FNEEQ, présentée dans son rapport [Intelligence artificielle en éducation – De la mission à la démission sociale: replaçons l'humain au cœur de l'enseignement](#)

(mai 2023), révélait que, malgré l'argument des tenants de l'IA selon lequel les outils d'intelligence artificielle ne feraient que « bonifier » l'éducation, ceux lancés à ce jour, particulièrement les plus nouveaux, cherchent essentiellement à remplacer des tâches enseignantes ([UNESCO, 2021](#))<sup>5</sup>, ce qui compromet carrément l'intégrité de la profession enseignante. Ces inquiétudes se sont avérées fondées lorsqu'on a pris connaissance d'une communication interne de la TÉLUQ (datée du 14 décembre 2023) qui présentait deux projets pilotes déjà déployés au sein de cette institution en lien avec l'IA, dont un qui a particulièrement de quoi susciter une vive inquiétude dans la communauté enseignante :

*[Ce] projet pilote vise à donner accès à un robot conversationnel aux étudiants de 4 cours. Alimenté par l'intelligence artificielle, ce robot a été entraîné à partir du matériel pédagogique des cours [et] sera en mesure de répondre rapidement et en tout temps à des questions de compréhension sur les contenus pédagogiques des cours (concepts clés, définitions, procédures, etc.) (TÉLUQ, 14 décembre 2023).*

5. D'où les recommandations suivantes, adoptées au [conseil fédéral de mai 2023](#):

4. *Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s'opposent à toute utilisation des SIA [Systèmes d'intelligence artificielle] visant à remplacer l'humain dans des contextes de relation d'aide ou de relation pédagogique, particulièrement:*
  - a) *lorsque les données des élèves ou du personnel sont utilisées;*
  - b) *lorsque les enjeux éthiques sont compromis;*
  - c) *lorsque les actes posés s'apparentent à ceux qui sont réservés aux membres d'un ordre professionnel, ou assujettis à un permis ou brevet particulier.*
5. *Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s'opposent à toute utilisation de l'IA visant à remplacer le travail humain pour des raisons de pénurie de personnel ou de supposé manque de ressources financières.*

Sans surprise, ces robots conversationnels sont promus comme un complément de l'enseignement :

*Le robot conversationnel ne remplace pas le soutien offert par la personne responsable de votre encadrement. Cette personne demeure disponible tout au long de votre démarche d'apprentissage dans le cours. Elle seule sera en mesure de vous offrir une rétroaction de qualité (TÉLUQ, 14 décembre 2023).*

Non seulement la TÉLUQ avoue que ce robot offrira un soutien pédagogique insuffisant et faillible<sup>6</sup>, mais en offrant ce service, elle tombe dans une individualisation à outrance de l'enseignement, selon le principe de l'éducation AAA (anything, anywhere, anytime), donc dans une dynamique clientéliste de disponibilité 24h/24, 7j/7 du contenu, ce qui crée une pression constante sur le personnel enseignant quant à sa disponibilité. Une structure en apparence alléchante pour l'étudiant·e, mais qui peut nuire, en bout de ligne, au développement de son autonomie tout en consacrant l'altération quasi définitive de la profession enseignante.

## IL FAUT SE MÉFIER DE L'EXPORTATION DE CE MODÈLE D'APPRENTISSAGE À D'AUTRES MILIEUX POSTSECONDAIRES.

Les personnes enseignantes de la TÉLUQ qui ont accepté de fournir leur matériel pédagogique ont-elles été informées des conséquences à moyen et à long terme sur la profession? Même si les intentions de ces enseignant·es sont louables, les impacts sont tellement importants qu'on ne peut s'engager dans cette voie sans une réflexion collective. Voilà que maintenant on cherche carrément à éliminer l'expertise humaine dans son ensemble, dans une logique de l'enseignement numérisé à son paroxysme.

On pourrait croire que les personnes inscrites à la TÉLUQ sont particulièrement susceptibles de s'adapter à ce genre de fonctionnement pédagogique, mais puisque celles-ci, dans un contexte d'enseignement en ligne, sont déjà en déficit de contacts humains, non seulement avec leur enseignant·e mais aussi avec leurs camarades de classe, est-ce vraiment leur rendre service

que de rajouter une couche supplémentaire de rapports virtuels à leur parcours scolaire?

Il faut se méfier de l'exportation de ce modèle d'apprentissage à d'autres milieux postsecondaires. Il est impératif de circonscrire ces initiatives à des cadres bien précis qui ne présentent aucun enjeu éthique néfaste et qui ne dénaturent pas à la fois le métier d'enseignant·e et le « métier » d'étudiant·e. La posture de la TÉLUQ fait surtout penser à celle d'une grande entreprise du domaine de l'enseignement supérieur qui souhaiterait développer sa part de marché à l'international (étudiant·es internationaux·nales), sans prendre trop de retard sur ses concurrents moins scrupuleux (Chine, Singapour, etc.), tout en s'assurant de distancer ses concurrents locaux dans le domaine des « produits éducatifs », le tout dans une dynamique de « services à la clientèle ».

Dans ce contexte, le choix du gouvernement de confier les rênes de l'ex-défunt ressuscité Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) à la directrice du département d'éducation de la TÉLUQ ([Sioui, 14 décembre 2023](#)), qui propose justement de redéfinir à rabais la formation des enseignant·es non légalement qualifié·es par des programmes courts majoritairement offerts à distance, laisse planer des doutes quant à la volonté d'une amélioration de la situation. Bref, le risque d'une déshumanisation grandissante de la profession est bien trop important pour laisser l'évolution du système éducatif entre les mains de gestionnaires vendu·es au mirage du virage numérique.

Par ailleurs, dans une émission spéciale destinée au grand public (Radio-Canada, 7 décembre 2023), on annonçait, tout bonnement, la disparition anticipée de dizaines de professions, du fait de l'expansion de la place de l'IA dans notre société. Parmi ces professions à l'obsolescence programmée, on retrouve les avocat·es, les comptables, les journalistes et... les enseignant·es! La suite du débat télévisé avec les personnes « expertes » invitées laisse sans voix. Valérie Pisano, PDG de l'Institut québécois d'IA (MILA), ne cache pas son enthousiasme pour ce domaine d'expansion de l'IA, qu'elle présente comme une occasion de « redynamiser cette profession, de proposer quelque chose de plus personnalisé, de plus adapté à chaque enfant, à ses goûts, ses préférences, qui serait beaucoup plus interactif » ([Radio-Canada, 7 décembre 2023](#)). Elle affirme que beaucoup d'enseignant·es, débordé·es par

6. Lorsqu'on écoute la vidéo TÉLUQ de [Présentation du robot conversationnel](#), on constate que ce robot est humanisé: bien qu'on reconnaisse « qu'il ne pense pas vraiment », on poursuit en affirmant qu'il « analyse pour comprendre de quoi [l'étudiant·e lui parle] », qu'il « utilise des informations qu'il a apprises », qu'il « interprète » des notions, etc. De plus, on invite l'étudiant·e à se méfier des réponses offertes et à interpellier son enseignant·e si une réponse lui semble douteuse. Or, comment la personne étudiante peut-elle porter un jugement sûr à propos d'une réponse fournie si elle est en apprentissage? Cela peut le confiner dans une boucle d'erreurs difficiles, par la suite, à déconstruire.

la lourdeur de leur tâche, utilisent l'IA pour générer des plans de cours et des évaluations, pour arriver à de nouvelles idées. Elle prône un « partenariat » entre l'IA (pour sa « créativité ») et l'enseignant·e (pour sa capacité à « prendre soin de l'autre », discours typique de l'association du *care* aux emplois féminins). Si l'on cumule l'initiative de la TÉLUQ aux prédictions des invité·es de cette émission, il ne restera bientôt plus grand-chose de la profession enseignante. L'enseignant·e sera relégué·e au rôle de personne accompagnatrice ou de « coach », selon le langage du « virage numérique ».

**IL EST IMPÉRATIF QUE LES PERSONNES CONCERNÉES (ENSEIGNANT·ES, ÉTUDIANT·ES ET ÉLÈVES, PARENTS, CITOYEN·NES) S'INSURGENT CONTRE CE PROJET DE SOCIÉTÉ EN DEVENIR QUE NOUS FAIT MIROITER L'IRRUPTION DÉBRIDÉE DE L'IA EN ÉDUCATION.**

Dans le contexte des récentes négociations des conventions collectives du personnel enseignant, marquées par l'arrogance d'un gouvernement qui s'entête à refuser d'offrir au personnel scolaire des conditions d'exercice dignes de ce nom, les mots de Sébastien Mussi et d'Éric Martin dans leur ouvrage *Bienvenue dans la machine: Enseigner à l'ère numérique* (2023) prennent tout leur sens :

*[Selon ces décideurs, t]out problème, qu'il s'agisse de difficultés d'apprentissage ou de manques de locaux physiques ou encore de personnel scolaire ou parascolaire, se règle par le recours aux ordinateurs et à la technologie. [...] [Pourtant,] ce dont les élèves et les étudiants ont besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'ordinateurs, de tableaux interactifs ou d'apprendre à utiliser une tablette, ce dont ils ont réellement besoin, c'est qu'il y ait assez de profs et de professionnels parascolaires dans les écoles, c'est que soient abaissés les ratios prof/étudiants dans les classes trop nombreuses (et qui ne cessent de croître chaque année!),*

*c'est que les gestionnaires cessent de dégrader les conditions de travail qui empêchent les profs de se consacrer aux jeunes qui leur sont confiés, c'est d'arrêter de considérer les écoles comme des organisations comme les autres ou comme de simples entreprises* (Martin et Mussi, 2023).

Le dépôt du rapport [Prêt pour l'IA: Répondre au défi du développement et du déploiement responsables de l'IA au Québec](#) (2024), produit par le « Conseil »<sup>7</sup> de l'Innovation du Québec, ne laisse augurer rien de meilleur. Censé produire une « réflexion collective sur l'encadrement de l'intelligence artificielle (IA) », cet OBNL mis sur pied par le gouvernement pour « dynamiser l'innovation au sein des entreprises et de la société québécoise » semble davantage soucieux d'assurer « l'acceptabilité sociale de l'IA au Québec » par l'implantation de règles « agiles » et « flexibles » édictées par une « autorité indépendante du pouvoir exécutif » afin d'encourager l'innovation et le déploiement de l'IA dans la société. En éducation, on ne trouve rien de mieux comme recommandation (entre autres...) que d'« adapter les programmes éducatifs de la maternelle à l'université pour améliorer la littératie numérique et en IA ».

Il est impératif que les personnes concernées (enseignant·es, étudiant·es et élèves, parents, citoyen·nes) s'insurgent contre ce projet de société en devenir que nous fait miroiter l'irruption débridée de l'IA en éducation. C'est dans ce sens que le dernier [conseil fédéral](#) a adopté une recommandation d'appui au « Syndicat des tutrices et tuteurs de la TÉLUQ dans ses actions pour la défense de l'intégrité de la tâche enseignante et pour contrer la précarité ».

Réfléchir ne suffit plus. Nous devons intervenir de manière réellement critique dans les espaces créés par les directions autour de l'implantation de l'IA en éducation et cesser de collaborer servilement à la mise en place de projets d'IA sans en considérer les impacts néfastes à court et à moyen termes sur la pédagogie autant que sur la profession, à la TÉLUQ comme ailleurs. ■

On peut contacter le comité école et société par courriel à l'adresse: [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

<sup>7</sup> Le terme « conseil » est habituellement associé à une organisation relevant de l'État. Or, ledit « Conseil de l'Innovation du Québec » est un OBNL dont la plupart des membres du conseil d'administration proviennent du milieu des entreprises d'IA. Une prochaine chronique du comité école et société est prévue à ce sujet.

## SOLIDARITÉ

# Des nouvelles du comité des dons spéciaux

Par SAMAËL BEAUDOIN (Philosophie), PHILIPPE LABARRE (Français et lettres)  
et DOUCE MICHAUD (Biologie et biotechnologies)  
*Membres du comité des dons spéciaux*

**V**ous n'aurez peut-être pas oublié qu'au printemps 2023 a été créé un comité visant à attribuer 15 000 \$ des surplus budgétaires accumulés durant la pandémie en dons de plus de 500 \$ destinés à des organismes pouvant en bénéficier et dont les valeurs s'aligneraient avec celles du SPECA.

Si nous avons été prompts à nous proposer pour œuvrer au sein de ce comité, il aura fallu beaucoup de temps, de discussions et de recherche pour en arriver aux propositions qui vous seront faites lors de l'assemblée générale du 15 mai prochain, des propositions sur lesquelles nous travaillons encore, et qui nous inviteront notamment à soutenir les trois causes suivantes : la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, le soutien à nos élèves vivant de l'insécurité alimentaire et l'aide humanitaire aux enfants victimes de la guerre.

D'abord, afin d'impliquer le SPECA de manière plus substantielle dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, le Comité des dons spéciaux proposera de soutenir une dizaine d'organismes environnementaux dont le spectre d'action couvre au moins l'un des volets suivants : l'éducation en matière d'environnement, l'action communautaire locale et la conservation de terres au niveau national. La présélection d'OBNL par le comité est présentement en cours de révision par une de nos collègues bien impliquée dans le milieu, Marie-Josée Béliveau (Histoire et géographie).

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, rappelons ensuite que l'enquête sociodémographique ÉCOBES de 2022 avait établi qu'environ le quart de nos élèves pouvaient en souffrir d'une façon ou d'une autre. Choqués par ce constat accablant, certains parmi nous avons tenté de mettre sur pied des solutions à ce problème dès 2023, malheureusement sans y parvenir. Par chance, d'autres acteurs du Collège ont entretemps été capables de mieux s'organiser et nous proposons

donc de les soutenir. La solution retenue, le Frigo collectif, est très enthousiasmante. Il s'agit d'une section du Café qu'on sert dans laquelle on peut trouver gratuitement des plats et aliments divers, mais où les repas les plus complets et attrayants partent très vite. À ce stade, il nous semble que le moins que nous puissions faire pour encourager ce projet est de donner généreusement.

**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES,  
LE SOUTIEN À NOS ÉLÈVES VIVANT  
DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ET L'AIDE HUMANITAIRE AUX ENFANTS  
VICTIMES DE LA GUERRE**

Enfin, personne n'est sans savoir que plusieurs populations civiles, que ce soit en Ukraine, à Gaza ou ailleurs, subissent en ce moment même une violence étatique absolument déplorable et sur laquelle nous ne nous étendrons pas plus ici, mais qui représentent autant de tragédies que de crimes contre l'humanité. S'il n'est pas notre intention d'instaurer ici un débat quant à la politique internationale du Canada, il n'en demeure pas moins que l'aide aux victimes les plus innocentes de ces conflits nous semble une priorité, ce dont témoignent d'ailleurs certaines interventions dont nous avons pu être témoins lors d'assemblées générales récentes. Il nous reste encore à déterminer à quels organismes nous attribuerons de nouveaux dons dans ce domaine, mais nous nous croyons en mesure d'y arriver avant le 15 mai prochain. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Notre première proposition, faite dans le cadre du mandat qui nous a été confié par l'assemblée du SPECA,

sera donc que les 15000\$ de dons supplémentaires soient répartis à peu près également entre ces trois causes qui nous paraissent aussi justes que négligées.

Seulement, cet exercice a amené les membres du comité à réaliser combien peu pourrait être accompli en une seule année de dons supplémentaires. Si nous pouvons espérer que les guerres récentes prennent fin dans un futur proche, il n'en va pas de même pour le Frigo collectif et pour les organismes environnementaux auxquels nous octroierions des dons pour une seule année. Nous croyons que l'aide du SPECA à ces deux causes doit être pérennisée et qu'un budget annuel supplémentaire doit y être consacré. C'est pourquoi nous proposerons aussi, en nos noms propres et même si tel n'était pas notre mandat, que des montants annuels raisonnables et récurrents y soient alloués.

Voilà où nous en sommes. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous impliquer avec nous dans les derniers pas de notre course vers une plus grande contribution du SPECA à des causes qui devraient collectivement nous tenir à cœur. ■



Party intersyndical  
**Jeudi 18 avril de 16 h à 20 h**  
**Café qu'on sert**

Afin de souligner la fin des négociations  
en grande pompe, le SPPCA, le SPECA et le SPSCA  
unissent une fois de plus leurs forces!

**AU MENU:** les mets gourmands du camion de rue Jerry  
Chandail, foulard ou couleurs du Front commun si désiré

Inscrivez-vous d'ici le 10 avril!  
<https://forms.office.com/r/tHwFNlyqTM>

# Notre appui aux luttons se poursuit

Par CAROLINE JOLY

*Enseignante en sciences sociales (sociologie), secrétaire et responsable des communications au SPECA*

Le SPECA poursuit son appui aux luttons! Depuis la publication du dernier *SPECA-Hebdo*, le SPECA a appuyé plusieurs syndicats en grève, dont le [Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta](#), le Syndicat des travailleuses et travailleuses de Presto Libre-Service de la région de Québec, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transco et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la cafétéria du Cégep Montmorency. Nous avons également fait des dons de solidarité aux organismes suivants

- la **Fondation Accueil Bonneau**, dont le mandat est de recueillir des fonds pour financer les différents programmes et services offerts par l'Accueil Bonneau.  
[accueilbonneau.com/a-propos/fondation](http://accueilbonneau.com/a-propos/fondation)
- le **Collectif Échec à la guerre**, une coalition formée d'organismes de la société civile québécoise, préoccupés par la place grandissante de la guerre dans la politique étrangère canadienne et par la montée d'un discours officiel militariste au Canada.  
[echecalaguerre.org](http://echecalaguerre.org)
- **Chez Doris**, un refuge de jour pour les femmes en difficulté dont la mission est de soutenir et rendre autonome toute femme qui se trouve dans une situation précaire.
- **Action Travail des Femmes (ATF)**, un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de soutenir les femmes socio-économiquement défavorisées de tous âges et origines dans leurs démarches pour accéder à des emplois décents, particulièrement dans les domaines non traditionnels.  
[atfquebec.ca](http://atfquebec.ca)

**COMITÉ DE RÉDACTION DU SPECA-HEBDO:**

JÉRÉMIE DION, CAROLINE JOLY, ELSA MYOTTE  
ET DAVID SCHWINGHAMER